



## MRAP

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
**Fédération des bouches du Rhône**

34 Cours Julien

13006 Marseille

Tel: 04 91 42 94 65

fedemrap13@gmail.com

[mrap13@free.fr](mailto:mrap13@free.fr)

SIRET 431 277 524 0036 APE 9499

Marseille le 7 novembre 2014,

### Communiqué du MRAP 13

Suite à la citation directe initiée par le MRAP des Bouches du Rhône **Monsieur Didier REAULT Elu Municipal, Adjoint au Maire de Marseille, Conseiller Général, Président du parc national des Calanques, a été reconnu coupable** devant le tribunal correctionnel de Marseille du délit de « provocation à la discrimination à la haine ou à la violence à l'encontre d'un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance, ou leur non - appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » telle que définie et, réprimée en référence aux articles 24 alinéa 8 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

**Par jugement rendu le mardi 6 novembre 2014, Il est condamné à :**

- Une amende de 1 000 € avec sursis,

- La publication du jugement dans 2 journaux, et 600 € de dommages et intérêts au MRAP et 400 € d'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Parce qu'attachés aux valeurs qui fondent notre République, les militant(e)s antiracistes et des droits de l'homme se félicitent de ce jugement. Attachés à la défense intransigeante des valeurs Républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité universelle que nous portons haut et fort, nous continuerons sans relâche à les défendre contre toutes les attaques qu'elles subissent, d'où qu'elles viennent et quels qu'en soient les auteurs..

#### **Pour mémoire la Synthèse de l'affaire MRAP c/ M. REAULT :**

Le 08/06/2013, M. REAULT écrit sur compte Twitter : « "Bientôt à Marseille Capelette pour la même action @RPE20 : Nord des cock Molotov sur un camp de Roms [eurl.fr/eABeR5Q](http://eurl.fr/eABeR5Q) via @europe1" ».

En cliquant sur le lien rattaché à ce tweet, s'ouvre une nouvelle page internet tiré du site EUROPE 1 dépêche du même 8 juin 2013, informant sur un fait qui s'est déroulé à Hellemmes près de Lille, où des engins incendiaires ont été jetés dans la nuit du jeudi au vendredi contre des caravanes occupées par des familles roms sur une aire d'accueil où vivent 5 familles Roms depuis décembre.

Toute violence nous est insupportable y compris lorsqu'elle est institutionnelle et qu'elle stigmatise des pans entiers de notre société pour porter atteinte au vivre ensemble.